

**Objectif**

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit**TEGO DYNAMIQUE ISR****Part C ISIN : FR0007035217**

Initiateur du PRIIP : ABN AMRO Investment Solutions.

Siège Social : 3 Avenue Hoche 75008 Paris - Site internet : www.abnamroinvestmentsolutions.fr. Téléphone : + 33 (1) 56.21.60.60 pour plus d'informations.

ABN AMRO Investment Solutions est autorisée en France et régulée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

TEGO DYNAMIQUE ISR est autorisé en France et régulé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Date de production du document d'informations clés : 15.02.2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?**Type**

Ce Produit est un Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Terme

La durée de vie du Produit est de 99 ans.

Objectifs

L'objectif de gestion du Produit est d'offrir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence composite, 45% MSCI Europe TR Net EUR + 20% MSCI USA TR Net EUR + 5% MSCI Pacific TR Net EUR + 20% JPM GBI EMU TR Net EUR + 10% €STR capitalisé tout en menant une gestion relativement équilibrée entre les différents marchés (monétaires / taux et actions). Ce Produit est géré activement et est comparé à son indice de référence à des fins d'indicateur de performance et de niveau de risque. Cependant, la référence à cet indice ne constitue pas un objectif ou une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille et le Produit ne restreint pas son univers aux composants de l'indice. Par ailleurs, l'indice de référence composite n'évalue ni n'inclut ses composantes sur la base des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le Produit. Le processus de sélection des OPC combine des critères financiers et des critères extra-financiers. L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement « Disclosure ». Le Produit est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque. Par ailleurs, le Produit est géré conformément aux principes du label ISR définis par le Ministère de l'Economie et des Finances français. Ainsi, le Produit sera investi à hauteur de 90% minimum en OPCVM et/ou FIA ayant le Label ISR ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent par le propriétaire du Label ISR. Il est précisé que les stratégies ESG des fonds ainsi sélectionnés (hors fonds gérés par ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS) peuvent varier et donc ne pas être totalement cohérentes entre elles (recours à des indicateurs ESG et/ou des approches ESG différentes). L'univers d'investissement est déterminé par l'Equipe ESG, après la prise en compte des critères ESG et des filtres d'exclusion fournis par Sustainalytics. Les notes de risque ESG doivent couvrir au moins 70 % des investissements (les liquidités et les instruments dérivés ne sont pas couverts par l'analyse ESG). Les évaluations régulières sont effectuées par la société de gestion conformément à sa politique d'investissement durable. Il peut arriver que le compartiment investisse indirectement dans des sociétés ou dans des activités interdites, via des fonds externes, mais la société de gestion s'efforce de réduire ce risque de durabilité. Concernant les investissements indirects dans des fonds externes (non gérés par la Société de gestion) : Le gestionnaire du Produit ne sélectionnera que des fonds externes qui détiennent un label européen de durabilité (ayant le Label ISR ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent par le propriétaire du Label ISR) et qui sont donc considérés comme des produits d'investissement promouvant des critères ESG, à minima au sens de l'article 8 du Règlement « Disclosure ». Il peut arriver que les fonds externes n'appliquent pas le même ensemble d'exclusions et que la stratégie d'investissement durable s'écarte de la politique d'investissement durable de la société de gestion (s'appliquant aux investissements directs). En outre, le Produit doit se conformer aux règles d'exclusion applicables aux produits d'investissement des articles 8 et 9 suivant la classification des produits d'investissement de la Politique d'Investissement Durable de la Société de Gestion.

Les limites méthodologiques peuvent s'apprécier en termes de : nature de l'information ESG (quantification de données qualitatives), et d'homogénéité des données ESG (différence et évolution méthodologiques). Les critères financiers reposent sur les points suivants :

Le processus d'investissement du Produit s'articule autour de deux sources de valeur ajoutée : la sélection d'OPC et l'allocation d'actifs. La gestion procède ensuite à une sélection de fonds en adéquation avec le choix d'allocation d'actifs.

Pour répondre à son objectif de gestion, le Produit est investi de façon prépondérante dans les OPCVM ou FIA Actions (55% à 85% de l'actif net). La poche monétaires/taux sera investie de 15% à 45% de l'actif net dans des OPCVM ou FIA de classification équivalente. Le Produit investira dans des OPCVM ou FIA diversifiés ou fonds d'investissement étrangers respectant certains critères dans la limite de 30% de l'actif net. Le Produit pourra intervenir sur des futures et options négociés sur des marchés réglementés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque taux et/ou actions ou à couvrir partiellement le portefeuille, dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif. Le Produit capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Investisseurs de détails visés

Ce Produit a été conçu pour les investisseurs de détail qui disposent d'un horizon d'investissement à long terme (plus de cinq ans), cherchent à investir dans un produit de croissance, éventuellement pour diversifier leur portefeuille et qui sont en mesure de supporter des pertes pouvant atteindre une part modérée de la valeur investie.

Autres informations

Dépositaire : CACEIS Bank

L'investisseur peut obtenir plus d'information sur le Produit (prospectus/rapport annuel/document semestriel), y compris ses caractéristiques durables, sur simple demande écrite auprès de : ABN AMRO Investment Solutions - 3, avenue Hoche - 75008 Paris - Tel : + 33 (1) 56.21.60.60 - www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Le Produit est classé dans la catégorie 4, il présente un profil dynamique du fait de son exposition prépondérante aux marchés actions.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Le capital n'est pas garanti.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

- **Risque de crédit** : le Produit investira dans des titres de taux via des OPCVM/FIA. Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du Produit.
- **Risque de liquidité** : les investissements sont possibles sur les actions de petites capitalisations via des OPCVM/FIA. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Produit pourra donc avoir le même comportement.

Scénarios de performance

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le Produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Investissement 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 7 590	€ 5 300
	Rendement annuel moyen	-24,1%	-11,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 8 690	€ 8 700
	Rendement annuel moyen	-13,1%	-2,7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 10 650	€ 12 640
	Rendement annuel moyen	6,5%	4,8%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 12 930	€ 15 230
	Rendement annuel moyen	29,3%	8,8%

Que se passe-t-il si ABN AMRO Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Vous êtes exposés au risque de pertes financiers si le Produit et/ou le dépositaire ne soient pas en mesure d'honorer leurs obligations. Il n'y a pas de compensation ou plan de protection de dépôt qui couvre ce Produit.

